



# Le programme européen LEADER 2014-2020 du Pays du Chinonais : Présentation du programme d'actions

Mise à jour suite à l'avenant n°2 de la convention

L'innovation comme levier d'attractivité et de compétitivité du Chinonais



Le syndicat mixte du Pays du Chinonais s’est vu accorder la mise en œuvre d’un programme LEADER pour la période 2014-2020.

## LEADER, qu’est-ce que c’est ?

LEADER (Liaison entre Actions et Développement Economique Rural) est un programme européen qui a pour vocation de soutenir des projets innovants et pilotes contribuant au développement rural d’un territoire.

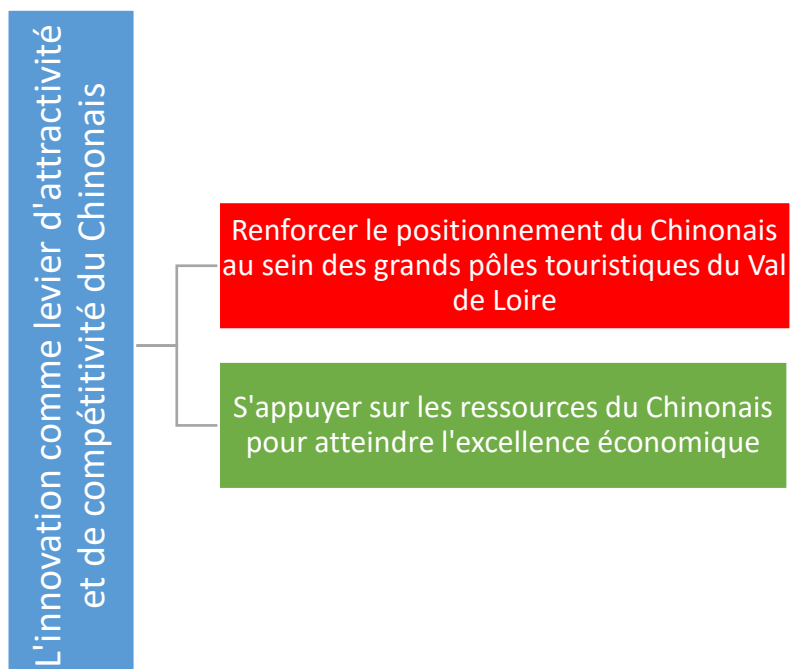
Un programme LEADER est attribué à un GAL (Groupement d’Acteurs Locaux) qui s’appuie sur un partenariat entre acteurs publics et privés et sur une stratégie partagée.

Le GAL du Pays du Chinonais est composé de 58 communes, représentant 2 Communautés de Communes :

- Touraine Val de Vienne
- Chinon Vienne et Loire

Le GAL s’est vu attribuer une enveloppe de 900 millions d’euros pour mettre en œuvre sa stratégie :

**« L’innovation comme levier d’attractivité et de compétitivité du Chinonais »**





Outre la prise en compte des principes inhérents à LEADER, les projets devront tant que possible respecter **trois principes transversaux** afin d'apporter une réelle plus-value au territoire.

#### o La mise en réseau des acteurs

La mise en réseau et la mutualisation doivent faciliter l'émergence de projets et les rendre plus efficaces et coordonnés. Certaines actions, ambitieuses devront s'inscrire dans un cadre de réflexion et d'organisation mutualisées. Les actions collectives seront particulièrement valorisées. Cette mise en réseau permettra également un transfert d'expériences et de savoir-faire.

#### o Les nouvelles technologies et le développement du numérique

Afin de s'adapter au mieux à l'évolution des usages sociaux et professionnels, l'innovation par les nouvelles technologies, et en particulier par le numérique, est un principe majeur de la stratégie du Pays lorsque cela s'avèrera pertinent.

#### o Le développement durable

La mise en œuvre des actions devra tenir compte autant que possible des principes du développement durable et des enjeux environnementaux. Ainsi chaque projet devra veiller à favoriser l'économie de ressources, l'économie circulaire et le respect de l'environnement.

## Qui peut bénéficier du programme LEADER ?

Sous réserve de proposer un projet répondant à la stratégie du territoire et aux principes LEADER, sont éligibles les publics suivants :

- Les communes et communautés de communes
- Les associations
- Les entreprises et groupements d'entreprises
- Les chambres consulaires
- Les offices du tourisme et leur union
- Les agriculteurs, viticulteurs et groupements

## Quel financement ?

Afin de bénéficier d'une subvention LEADER, un projet devra impérativement avoir l'accord d'une autre source de financement public (Région, Département, Etat, Communes, etc.). C'est sur cette base que la subvention LEADER sera calculée, pouvant aller jusqu'à 80% du total des aides publiques. Le bénéficiaire sera tenu d'apporter au minimum 10% d'autofinancement pour son projet. Le seuil « plancher » des aides publiques est fixé à 6 250€. Enfin, le Pays du Chinonais n'accordera pas de subvention LEADER supérieur à 30 000€ par projet.

## *Action 1 : Une réponse aux attentes des touristes : Créer une offre multithématique et multimodale*

Les **objectifs opérationnels et stratégiques** de cette action, répondant à l'enjeu « renforcer le positionnement du Chinonais parmi les grands pôles touristiques du Val de Loire », sont pour le territoire :

- Renforcer les pôles thématiques et identitaires forts du territoire
- Mieux valoriser les zones forestières et les paysages viticoles
- Ouvrir au public certains sites naturels et paysagers
- Développer le tourisme d'itinérance et les activités en pleine nature
- Mettre en valeur les espaces fluviaux (en particulier la Vienne)
- Améliorer l'accueil du public

Les **effets attendus** au terme de cette action sont :

- L'augmentation des retombées économiques du tourisme pour le territoire
- Le développement du maillage d'itinéraires qualifiés
- La diversification du type d'offre touristique et la création de nouvelles offres fondées sur les spécificités du territoire
- Le développement et la mise en réseau des sites valorisés
- L'amélioration de la satisfaction des visiteurs et l'allongement de la durée des séjours

Les **opérations éligibles** sont :

- Opérations renforçant les sites culturels de visite, d'intérêt majeur
- Qualification et valorisation d'itinéraires de déplacements doux prioritaires
- Valorisation et mise en réseau de sites naturels et paysagers
- Développement de nouvelles activités et aménagements légers afin de valoriser les espaces fluviaux

Les **dépenses éligibles** sont :

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| - Ingénierie de projet             | - Communication, promotion, signalétique |
| - Etudes                           | - Animations, évènements                 |
| - Frais salariaux                  | - Petits aménagements et investissements |
| - Conception d'outils pédagogiques |  |

**Subvention accordée : 5 000 à 30 000€**

## *Action 2 : Les produits et savoir-faire locaux : Pour une nouvelle offre touristique*

Les **objectifs opérationnels et stratégiques** de cette action, répondant à l'enjeu « renforcer le positionnement du Chinonais parmi les grands pôles touristiques du Val de Loire », sont pour le territoire :

- Développer l'image « art de vivre » du territoire du Chinonais en valorisant mieux les produits locaux et prenant appui sur les productions emblématiques
- Inscrire le Chinonais dans le futur réseau lié au label « Tours, cité de la gastronomie »
- Faciliter un meilleur accès aux productions locales pour les touristes en séjour
- Favoriser et accompagner la mise en réseau des producteurs locaux et acteurs touristiques pour développer des connexions, offres combinées avec les grands sites

Les **effets attendus** au terme de cette action sont :

- Renforcement de l'image « art de vivre » du territoire
- Diversification du type d'offre touristique
- Augmentation des retombées économiques du tourisme pour le territoire

Les **opérations éligibles** sont :

- Actions favorisant le développement d'une offre d'œnotourisme structurée, en prenant appui sur la destination labellisée « Vignobles et Découvertes Chinon-Bourgueil – Azay »
- Actions favorisant la structuration, mise en réseau et communication des artisans et producteurs pour améliorer la visibilité et l'attractivité de leur offre
- Événementiels ou animations valorisant les savoir-faire et produits locaux
- Actions permettant d'inscrire le Chinonais dans le réseau du label « Tours, cité de la gastronomie »

Les **dépenses éligibles** sont :

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| - Ingénierie de projet             | - Communication, promotion               |
| - Etudes                           | - Matériels dédiés à l'action            |
| - Frais salariaux                  | - Petits aménagements et investissements |
| - Conception d'outils pédagogiques |  |

**Subvention accordée : 5 000 à 30 000€**

## *Action 3 : La mise en marché de l'offre touristique du territoire : Mutualiser entre acteurs*

Les **objectifs opérationnels et stratégiques** de cette action, répondant à l'enjeu « renforcer le positionnement du Chinonais parmi les grands pôles touristiques du Val de Loire », sont pour le territoire :

- Accroître la visibilité de l'offre touristique ancrée dans les valeurs et les thématiques du positionnement du Pays du Chinonais
- Accroître la performance marketing du territoire
- Mieux structurer et harmoniser la qualité de l'information apportée au visiteur
- Développer des liens et être plus lisible auprès des professionnels du tourisme

Les **effets attendus** au terme de cette action sont :

- Limitation du nombre d'interlocuteurs « tourisme » à l'échelle du territoire
- Meilleure lisibilité auprès des professionnels et des touristes
- Meilleure identification de la destination « Chinonais »
- Meilleure exploitation des ressources pour une meilleure attractivité de la destination

Les **opérations éligibles** sont :

- Réorganisation du fonctionnement des offices de tourisme afin de faire émerger une structure unique
- Renforcement des missions et des moyens de la future entité pour la structuration de l'offre et l'animation du réseau
- Développement et structuration d'une offre touristique fondée sur les patrimoines du territoire par les collectivités

Les **dépenses éligibles** sont :

- Ingénierie de projet
- Animations, événements
- Etudes
- Petits aménagements et investissements
- Frais salariaux
- Communication, promotion

**Subvention accordée : 5 000 à 40 000€**

## Action 4 : Des actions collectives au service des acteurs économiques du territoire

Les **objectifs opérationnels et stratégiques** de cette action, répondant à l'enjeu « s'appuyer sur les ressources du Chinonais pour atteindre l'excellence économique », sont pour le territoire :

- Consolider une économie plurielle en valorisant ses atouts et spécificités
- Favoriser la prospective et la stratégie collective
- Organiser collectivement la valorisation et promotion des ressources économiques du territoire
- Développer les connexions entre secteurs d'activité et des synergies d'entreprises en développant des projets communs
- Faire émerger des relations inter-entreprises
- Soutenir les démarches collectives des filières agricoles pour le développement de leur compétitivité

Les **effets attendus** au terme de cette action sont :

- Emergence d'une image économique du territoire et installation de nouvelles entreprises
- Développement de synergies entre les différents acteurs économiques
- Coordination des stratégies économiques des acteurs

Les **opérations éligibles** sont :

- Définition de stratégies de développement économique et de valorisation de l'offre du territoire
- Réalisation d'actions collectives par ou pour les entreprises du territoire

Les **dépenses éligibles** sont :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| - Ingénierie de projet     | - Participation à des salons professionnels |
| - Etudes                   | - Services mutualisés                       |
| - Frais salariaux          | - Formations collectives                    |
| - Communication, promotion | - Petits aménagements et investissements    |
| - Animations               |   |

**Subvention accordée : 5 000 à 30 000€**

## *Action 5 : Un soutien aux initiatives innovantes dans les entreprises*

Les **objectifs opérationnels et stratégiques** de cette action, répondant à l'enjeu « s'appuyer sur les ressources du Chinonais pour atteindre l'excellence économique », sont pour le territoire :

- Soutenir les actions innovantes des entreprises (création de produits, activités, procédés, etc.)
- Encourager les actions agricoles pilotes en faveur de la préservation de l'environnement ou de la valorisation paysagère
- Soutenir les acteurs économiques dans leurs démarches exemplaires et transférables en faveur du développement durable
- Mettre en œuvre les actions innovantes s'inscrivant dans la Charte Forestière de Territoire du Pays du Chinonais

Les **effets attendus** au terme de cette action sont :

- Créer de nouvelles activités et de nouveaux produits ou procédés
- Développer des projets exemplaires et transférables en faveur du développement durable

Les **opérations éligibles** sont :

- Actions nécessaires à la création de produits, activités ou procédés innovants
- Actions pilotes des acteurs du territoire en faveur de l'environnement
- Initiatives contribuant à la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire

Les **dépenses éligibles** sont :

- Ingénierie de projet
- Etudes de développement
- Frais salariaux
- Petits aménagements et investissements

**Subvention accordée : 5 000 à 30 000€**



## *Action 6: Coopérer avec d'autres territoires*

Les **objectifs opérationnels et stratégiques** de cette action sont pour le territoire :

- Développer le partage d'expérience
- Mener des actions communes répondant aux enjeux identifiés par les territoires coopérants
- Mutualiser les moyens pour une recherche commune de solutions plus efficaces

Les **effets attendus** au terme de cette action sont :

- Ouverture du territoire vers l'extérieur
- Création de synergies entre territoires
- Renforcement des activités et des filières locales grâce au transfert d'expérience
- Développement de nouveaux débouchés

Les **opérations éligibles** sont :

- Préparation d'actions de coopération : passer de l'idée au projet
- Concrétisation de la coopération à travers des actions communes

Les **dépenses éligibles** sont :

- Ingénierie de projet
- Frais salariaux, frais de déplacement
- Etudes communes
- Prestations (traduction, etc.)
- Petits aménagements et investissements

**Subvention accordée : 5 000 à 20 000€**

## Action 7:

### *Mettre en œuvre la stratégie du GAL*

Les **objectifs opérationnels et stratégiques** de cette action sont pour le territoire :

- Mettre en œuvre le programme LEADER
- Assister et accompagner les porteurs de projet et contribuer à l'émergence de projets
- Mettre en réseau les différents acteurs du territoire
- Communiquer sur le programme et les projets soutenus
- Evaluer la mise en œuvre du programme

Les **effets attendus** au terme de cette action sont :

- Une mise en œuvre cohérente du programme pour favoriser l'effet levier sur le développement du territoire
- Une efficacité dans l'animation et la gestion du programme
- Un accompagnement adapté pour les porteurs de projets
- Un transfert d'expérience à partir des projets pilotes

Les **opérations éligibles** sont :

- Animation, gestion du programme
- Communication autour du programme
- Evaluation du programme

Les **dépenses éligibles** sont :

- Charges de personnel
- Frais de communication
- Frais de réception
- Formation
- Frais de participation aux réseaux
- Prestation de service ou frais salariaux pour l'évaluation du programme

**Subvention accordée : 5 000 à 50 000€**